

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1368

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Bassire, M. Rémi Delatte, M. Masson, M. Quentin, M. Reiss,  
Mme Valentin et M. Viala

-----

**AVANT L'ARTICLE 14**

Supprimer l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> du titre IV.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au-delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1<sup>er</sup> du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».